



### Le Gouvernement Américain salue l'action gouvernementale au Burundi



celebration du 60ème anniversaire de l'indépendance du Burundi.

“Vous avez été décorée pour avoir milité avec beaucoup de courage et de force pour que le Burundi retrouve sa place dans le concert des Nations », a laissé entendre le Chef de l'Etat en exprimant sa reconnaissance pour l'appui multiforme des Etats Unis au Burundi.

“La communauté internationale ne devrait pas considérer le

**L**e mardi, 19 juillet 2022, au cours d'une audience lui accordée, au Palais Ntare Rushatsi, l'Ambassadrice des Etats Unis au Burundi, Mélanie Higgins a annoncé au Chef de l'Etat Burundais Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE une haute appréciation de son Gouvernement par rapport à l'action gouvernementale au Burundi.

“Je vous félicite car le Burundi a reçu un classement d'honneur grâce aux efforts et actions concrètes menées durant ces deux dernières années”, a informé l'Ambassadrice Higgins qui a indiqué que pour cette raison son Gouvernement va débloquer 88 millions de dollars cette année pour soutenir les projets de développement au Burundi.

La diplomate américaine a par ailleurs tenu à remercier le Président NDAYISHIMIYE pour l'avoir décorée lors de la

Burundi comme un Etat qui n'est pas stable, mais comme un pays qui se reconstruit”, a déclaré Son Excellence le Président NDAYISHIMIYE après avoir présenté sa vision de développement. Il a en outre souligné que la nouvelle approche de son Gouvernement est d'orienter les financements des partenaires pour arriver aux résultats escomptés.

L'Ambassadrice des Etats Unis au Burundi a réaffirmé l'engagement de son Gouvernement à rester aux côtés des Burundais pour soutenir les projets de développement durable. Elle a ainsi révélé que des entrepreneurs américains opérant dans le domaine de l'électrification rurale vont bientôt visiter le Burundi pour explorer les opportunités d'investissement dans ce secteur. ([www.presidency.gov.bi](http://www.presidency.gov.bi))

Dans cette edi-	page
Le Gouvernement Américain salue l'action gouvernementale au Burundi	1
Kirundo: l'Ombudsman appelle les administratifs à être à l'écoute de la population	2
La population de Bwambarangwe exprime ses préoccupations devant l'Ombudsman	3
Son Excellence Albert SHINGIRO présente les réalisations annuelles du Ministère pour l'exercice 2021- 2022	5
Des gains politico-diplomatiques enregistrés au cours de l'exercice (2021-2022)	6
Le Burundi renforce la coopération bilatérale .	7
Les relations stratégiques entre le Gouvernement du Burundi et la Diaspora se normalisent	9
COMMUNIQUE DE PRESSE N°13 DE LA REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCCERDI LE 20 JUILLET 2022	13
	14

## Kirundo: l'Ombudsman appelle les administratifs à être à l'écoute de la population



**L**e jeudi, 21 juillet 2022, dans le cadre du renforcement de la bonne gouvernance et de la culture démocratique l'Ombudsman de la République Honorable Edouard NDUWIMANA s'est entretenu avec les habitants des communes Kirundo, Ntega et Busoni au stade Bushaza. Cet entretien avait pour objectif d'écouter les doléances de la population, surtout les plaintes contre les services publics.

Pour l'Ombudsman, Honorable Edouard NDUWIMANA, cet entretien avec la population est une façon d'épauler le Chef de l'État Evariste NDAYISHIMIYE dans le suivi des préoccupations de la population, lui qui veut que les leaders soient toujours à l'écoute des citoyens.

Les plaintes exprimées par la population de Kirundo étaient relatives aux juridictions qui prennent de décisions injustes dans les affaires foncières, les contradictions entre les juridictions, les jugements rendus mais qui ne sont pas exécutés, la commune qui fait payer des amendes exorbitantes sans référence légale, des gens qui sont injustement révoquées et réclament la réintégration, etc.

Répondant aux préoccupations exprimées, l'Ombudsman a recommandé d'abord au Gouverneur de la province de Kirundo de s'impliquer dans la résolution de certains problèmes posés surtout qu'il affirme être au

courant de certains dossiers.

Concernant les plaintes exprimées à l'encontre des magistrats et juridictions, l'Ombudsman leur a recommandé de se ressaisir, de savoir qu'ils sont au service du bien-être, d'arrêter de prendre des décisions injustes, de rendre justice aux justiciables avant que des rapports ne soient transmis au Ministre de la justice et au Chef de l'État.

A la question des anciens travailleurs de la

SOGESTAL Kirundo-Muyinga qui réclament leurs salaires et indemnités après avoir été renvoyés lorsque la société a fermé, l'Ombudsman a tranquilisé les concernés en disant que la question est connue au niveau de toutes les instances habilitées, même à la présidence de la République.

A la question d'un opérateur économique qui a été obligé de payer une amende de trois millions cinq mille et qui a voulu savoir jusqu'à quel niveau la commune peut faire payer les amendes, l'Ombudsman a répondu qu'il faut toujours se référer à la loi en la matière.

Dans le cadre du renforcement de la cohabitation pacifique, l'Ombudsman a organisé au stade Nyarunazi, commune Busoni, un tournoi de football qui a opposé quatre équipes des jeunes rapatriés et jeunes non exilés. La finale a opposé l'équipe Kigozi FC et Rugeri FC. Le coup d'envoi a été donné par l'Ombudsman Honorable Edouard NDUWIMANA.

A l'issue de la finale, l'Ombudsman a remis des prix composés de ballons, de maillots et des enveloppes aux quatre équipes qui ont participé. L'équipe gagnante de la finale, Rugeri FC a reçu deux ballons, des maillots et une enveloppe de cent mille francs. (RTNB)

## La population de Bwambarangwe exprime ses préoccupations devant l'Ombudsman



Le mercredi, 20 juillet 2022, l'Ombudsman de la République du Burundi Honorable Edouard NDU-WIMANA a visité la commune Bwambarangwe de la province Kirundo, pour s'entretenir avec la population, s'enquérir de ses préoccupations en vue de leur trouver des solutions.

Selon l'Ombudsman, Honorable Edouard NDU-WIMANA, sa descente sur terrain dans la commune Bwambarangwe s'inscrit dans le cadre du renforcement de la bonne gouvernance et de la cohésion sociale, mais aussi soutenir l'action du chef de l'État qui ne cesse d'être à l'écoute de la population.

L'Ombudsman a donné la parole à la population pour qu'elle s'exprime sur ses problèmes avec les services publics et l'administration.

La population de Bwambarangwe se plaint de la mauvaise gestion des conflits par l'administration, la justice et les OPJ, les arriérés de la commune envers l'INSS, le manque de paquet retour des rapatriés, etc.

Parmi les autres préoccupations exprimées, la commune Bwambarangwe est accusée de ne pas payer les services rendus par certains citoyens et de-

mande l'intervention de l'Ombudsman pour être régulés. La commune est aussi accusée de ne pas verser les cotisations des employés à l'INSS.

L'Ombudsman a promis de faire le suivi des préoccupations exprimées notamment les plaintes contre l'administration et la justice. Pour les autres questions l'ombudsman recommande au conseil communal d'être à l'écoute du peuple, aux leaders de se comporter comme des parents qui s'occupent du bien-être de la population. En marge de cette rencontre avec la population, l'ombudsman a organisé, au stade Nyarunazi de la commune Busoni, des matchs de football qui ont opposés les équipes des jeunes non exilés et des jeunes rapatriés dans le but de promouvoir la cohésion sociale. (RTNB)

## Quatre milliards de Fonds burundais pour sauver le troupeau burundais contre la fièvre de la vallée du Rift



Le mardi, 19 juillet 2022, les grandes décisions ont été prises dans une réunion conjointe organisée par le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage et celui de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, à l'intention des hauts cadres en charge de la santé animale, des Gouverneurs de provinces, des chefs de bureau provincial de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage et des responsables de la sécurité. Deux jours seulement sont accordés aux experts de la santé animale pour proposer au Gouvernement un vaccin efficace contre la fièvre de la vallée du Rift (FVR) et deux jours également pour élaborer un plan de contingence de mise en quarantaine des animaux destinés à l'abattage pour que la population reprenne la consommation de la viande de vaches et des ruminants.

Dans son discours d'ouverture, le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage, Ir Déo Guide RUREMA a fait savoir que cette maladie constitue une menace socio-économique au Burundi au moment où le Gouvernement avait fourni des efforts de repeuplement des bovins à travers le système de la chaîne de valeur. Suite à cette maladie de la fièvre de la vallée du Rift, des mesures avaient été prises pour limiter la propagation de cette maladie, dont la fermeture des marchés de bovins et ruminants et leur abattage, a précisé, Ir Déo Guide RUREMA.

Les experts de la santé animale ont informé les participants que jusqu'au 18 juillet 2022, 910 vaches ont été contaminées et 413 vaches sont mortes soit 45% tandis

que 632 ruminants ont été contaminées et que 215 ont trouvé la mort.

Au cours des échanges, les participants ont appris qu'il existe deux sortes de vaccins: le vaccin inactivé sans les effets secondaires mais très cher et son immunisation ne dépasse pas 6 mois tandis que le vaccin vivant atténué qui présente des effets secondaires comme l'avortement chez les génisses en gestation.

Les participants ont également appris d'un éleveur moderne Monsieur Prosper NDANGAMIRA promoteur de Life Way Company ayant bénéficié l'autorisation d'importer les vaccins contre la fièvre de la vallée du Rift. A la sortie de la réunion, les deux Ministres, celui ayant l'élevage dans ses attributions et celui en charge du développement communautaire accompagnés des participants ont effectué une visite didactique à cette ferme moderne pour s'enquérir de l'état de santé des vaches vaccinées.

Après la rencontre et la visite à cette ferme moderne, le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage a révélé à la presse qu'il a été décidé qu'il faut absolument disponibiliser les vaccins, le Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique a promis qu'une enveloppe d'environ 4 milliards sera disponible pour l'achat de ces vaccins. Les experts de la santé animale ont deux jours pour choisir le vaccin à acheter et à montrer les modalités d'importation de ces vaccins.

Il a été demandé aux cadres en charge de l'élevage de faire un plan réaliste des activités qui vont concerner l'avant la vaccination et la période d'après. Ces cadres ont également deux jours pour préparer un plan de contingence pour la mise en quarantaine des animaux destinés à l'abattage en vue de la consommation de la viande par la population à l'instar de celui fait à l'occasion de la fête de moutons pour les musulmans.(RTNB)

## Son Excellence Albert SHINGIRO présente les réalisations annuelles du Ministère pour l'exercice 2021- 2022



forts pour maintenir le dynamisme de ses

**L**e vendredi 22 juillet 2022, comme de coutume, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, Son Excellence Ambassadeur Albert SHINGIRO, dans une conférence de Presse qu'il a tenue dans la grande salle du Ministère, a présenté à la Communauté Nationale et Internationale les grandes réalisations annuelles du Ministère pour l'année budgétaire 2021-2022, sur base des Plans d'Actions Annuels du Gouvernement et du Ministère ainsi que sur base des initiatives créatrices hors Plans d'Actions.

Le but ultime de la présentation des réalisations est de montrer à la Communauté Nationale et Internationale ce que le Ministère fait au quotidien, ses réalisations, ses forces, ses faiblesses, ses perspectives d'avenir, ses défis, etc.

Son allocution s'articulait sur trois axes de communication. D'abord, il a mis en relief les gains politico-diplomatiques enregistrés par le Burundi au cours de l'année budgétaire 2021-2022 selon les orientations de Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE. Ensuite il a fait le point sur les actions phares réalisées au niveau de l'Administration Centrale du Ministère conformément au Plan d'Actions Annuel du Ministère et au Plan d'Actions Annuel du Gouvernement. Et enfin, il a relevé les principaux défis auxquels le Ministère fait face ainsi que les perspectives d'avenir.

Malgré les défis rencontrés, le Ministre Albert SHINGIRO a dit qu'ils sont satisfaits des résultats qu'ils ont pu réaliser avec les moyens et les conditions disponibles. Il a promis qu'ils vont redoubler d'ef-

équipes afin d'atteindre au maximum les objectifs du Gouvernement Laborieux et Responsable. Le Ministre Albert SHINGIRO a ajouté que le Ministère continuera à travailler avec dévouement et détermination dans l'approfondissement des relations d'amitié et de coopération avec les différents partenaires du Burundi, dans la recherche de nouveaux partenaires, dans le renforcement de la diplomatie économique basée sur : les échanges commerciaux, les investissements étrangers, le transfert des technologies et le développement des infrastructures à travers les partenariats, dans le dynamisme effectif des relations avec les pays de l'Union Européenne en vue de renforcer des relations avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux et dans l'amélioration des conditions de travail du Ministère.(MAECD)

## Des gains politico-diplomatiques enregistrés au cours de l'exercice (2021-2022)



**L**e Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement souligne que pendant la période de l'exercice 2021-2022, des gains ont été enregistrés à l'Etat du Burundi entre autres la levée des sanctions contre le Burundi par les Etats Unis d'Amérique et l'Union Européenne, la levée du Burundi de l'agenda politique du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine et des Nations Unies.

Le Ministre indique que cette décision de la levée des sanctions contre le Burundi par les Etats Unis d'Amérique et l'Union Européenne, la levée du Burundi de l'agenda politique du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine et des Nations Unies est une reconnaissance des avancées très significatives des réformes, en matière de démocratie, de droits de l'homme, de la Bonne Gouvernance, du Développement Economique et de la Coopération Internationale, Entreprises par le Gouvernement responsable et laborieux (Reta Mvyeyi-Reta Nkozi), sous l'égide de Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE, Président de la République du Burundi.

Et de plus, l'Etat du Burundi se réjouit de la normalisation des relations diplomatiques entre le Burundi et ses partenaires et réitère son engagement à poursuivre la consolidation de la coopération bilatérale et multilatérale dans sa dynamique de respect mutuel entre les Etats et les différents partenaires à travers des rapports de collaboration et de coopération réciproquement bénéfiques et avantageux.

Signalons aussi que lors de la réunion de haut niveau du Mécanisme Régional de Suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République Démocratique du Congo et la Région tenue à Kinshasa en République Démocratique du Congo le 24 février 2022, les Chefs d'Etat ont salué la décision des Etats Unis d'Amérique et de l'Union européenne et ses Etats membres de lever les sanctions économiques prises contre la République du Burundi. (MAECD).

## Adhésion du Burundi dans les Organisations Internationales et Régionales



**A**u niveau de la présence du Burundi dans les organisations internationales et régionales, Son Excellence Albert SHINGIRO, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement fait savoir que le Ministère a mené des démarches diplomatiques intenses qui ont abouti aux résultats ci-après :

-L'élection du Burundi comme membre du Conseil Paix et sécurité de l'Union Africaine suivie par la présidence de ce conseil par le Burundi au mois d'Avril

2022. C'est au cours de cette présidence que le Gouvernement du Burundi a organisé le dialogue des jeunes à l'échelle du continent sur la jeunesse, paix et sécurité. Ce dialogue s'est soldé par la Déclaration de Bujumbura par laquelle les jeunes ont demandé/ recommandé aux autorités de l'Union Africaine de désigner Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE, Président de la République du Burundi, le Champion de l'Union Africaine pour le thème « jeunesse, paix et sécurité »,

-La décision des Chefs d'Etat du Mécanisme de suivi-évaluation de l'accord cadre d'Addis-Abeba d'accorder au Burundi la présidence du 11<sup>ème</sup> Sommet des Chefs d'Etat dudit mécanisme en février 2023. Les préparatifs de ce grand rendez-vous sont en cours et se déroulent normalement.

-Aussi le Burundi prend le deuxième tour à la Présidence de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) lors du Sommet des Chefs d'Etat de notre organisation commune. Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE, Président de la République du Burundi est Président en exercice de l'EAC dès le 22 juillet 2022. (MAECD)

## Le Burundi renforce la coopération bilatérale



**L**e Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, Son Excellence Albert SHINGIRO informe que, dans le domaine de l'éducation, environ 150 bourses et 50 formations professionnelles ont été négociées et obtenues auprès des partenaires au développement du Burundi durant l'exercice 2021-2022.

Le Ministère a organisé plusieurs visites de travail au plus haut niveau et au niveau ministériel qui ont été soldées par la signature de plusieurs accords

de coopération avec d'autres pays dans les domaines d'intérêt commun. Son Excellence a notamment cité : la République Démocratique du Congo, la République du Congo, l'Ouganda, le Kenya, l'Arabie Saoudite, les Emirats Arabes Unis, l'Algérie, l'Ethiopie, l'Etat d'Israël, le Saint Siège, le royaume du Maroc, la Turquie, le Royaume de Belgique dans le cadre du Sommet UA-UE, Paris, Berne, Rome et d'autres.

Dans le cadre d'assurer le suivi de la mise en œuvre de ces Accords, le Ministre a fait savoir que des formalités relatives à l'adhésion, à l'entrée en vigueur des traités et conventions et Accords, à la ratification et au dépôt des instruments de ratification requis ont été effectuées.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a indiqué qu'au cours de la période considérée, il a présenté à l'Assemblée Nationale et au Sénat plusieurs projets de loi dans les domaines variés. Il a ajouté que certains projets ont déjà été ratifiés, et que d'autres suivent encore le processus normal de ratification. Il s'agit entre autres : du projet de loi portant ratification par la

République du Burundi de l'accord général de coopération entre le Burundi et la République de Serbie, du projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord sur la coopération économique et technique entre le Burundi et les Emirats Arabes Unis, de la loi n°1/15 du 28 Avril 2022 portant ratification par la République du Burundi de l'Accord dans le domaine de l'éducation entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République Fédérative du Brésil, signés à Bujumbura, de la loi n°1/13 du 28 avril 2022 portant ratification par la République du Burundi du Protocole à la Charte Africaine des droits de l'Homme et des Peuples relatifs aux droits des personnes âgées, de la loi n°1/14 du 28 avril 2022 portant ratification par la République du Burundi du Protocole à la Charte Africaine des droits de l'Homme et des Peuples relatifs aux droits des personnes handicapées en Afrique, de la loi n°1/17 du 18 Mai 2022 portant ratification par la République du Burundi de l'Accord sur le Recrutement des travailleurs entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite, loi n°1/18 du 18 mai 2022 portant ratification par la République du Burundi de l'Accord sur le Recrutement des travailleurs domestiques entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite, de la loi n°1/19 du 18 Mai 2022 portant ratification par la République du Burundi de l'Accord Général de Coopération révisé entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et le Gouvernement de la République du Burundi, du projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord Général de Coopération entre le Burundi et la République de Serbie, du projet de loi portant ratification de l'Accord sur l'Abolition Mutuelle des Procédures des Visas pour les titulaires des Passeports diplomatiques ou de service entre le Gouvernement du Burundi et le Gouvernement Russe, du projet de loi portant ratification de l'Accord d'Assistance entre les États Unis d'Amérique et le Burundi pour faciliter un partenariat visant une transformation qui favorise le développement durable du Burundi

Dans ce même cadre du renforcement de la coopération bilatérale avec les partenaires du Burundi, Son Excellence Albert SHINGIRO a informé que le Ministère a poursuivi les démarches diplomatiques en vue de la tenue des Sessions des Commissions Mixtes de Coopération entre le Burundi et la Guinée Equatoriale, le Kenya, le Soudan, l'Ethiopie, etc.

Le Ministre a ajouté que le Ministère a également

négocié avec les partenaires les modalités de mise en œuvre des Accords d'assistance/ou appuis financiers accordés au Burundi : des négociations avec la Partie Japonaise pour que les recettes générées par la vente du Carburant Don Japonais et du Riz Don Japonais soient utilisées pour la construction des infrastructures au Burundi ont été menées : Un Projet de construction des hangars de stockage au Ministère ayant l'Agriculture dans ses attributions a déjà été approuvé par la Partie Japonaise et Burundaise.

Concernant les relations de bon voisinage, Son Excellence Albert SHINGIRO souligné que la nouvelle politique étrangère du Burundi met en avant la promotion des relations de bon voisinage avec tous les pays du monde en général et de la sous-région en particulier. C'est dans ce cadre que le Ministère a animé et mené des contacts diplomatiques visant la normalisation des relations d'amitié et de coopération avec le voisin du Nord, le Rwanda. Le processus de normalisation des relations avec ce pays frère avancent normalement et il a atteint un niveau satisfaisant. Néanmoins, le point de chute de ce processus en cours sera la remise par la partie Rwandaise des putschistes Burundais de 2015 en cavale dans ce pays. C'est le seul point qui reste en suspens, toutes les autres questions ont été déjà liquidées. Le Burundi y croit car aucun pays ne peut sacrifier la coopération d'un pays encore moins un pays voisin, au profit d'un groupe de criminels sans avenir politique.

C'est dans ce même cadre que le Burundi a participé au plus haut niveau aux sommets de Nairobi sur la situation dans la région qui avait pour objectif de mutualiser nos efforts pour lutter contre les groupes armés et terroristes qui pullulent dans la partie Est de la RDC. Le Burundi reste attaché à ce processus qui constitue la meilleure voie de trouver une solution durable à la question de paix, sécurité et stabilité à l'Est de la RDC.

Son Excellence Albert SHINGIRO a indiqué que c'est dans ce même cadre que le Burundi a participé au plus haut niveau aux sommets de Nairobi sur la situation dans la région qui avait pour objectif de mutualiser les efforts pour lutter contre les groupes armés et terroristes qui pullulent dans la partie Est de la RDC. Le Burundi reste attaché à ce processus qui constitue la meilleure voie de trouver une solution durable à la question de paix, sécurité et stabilité à l'Est de la RDC.(MAECD)

## Les relations stratégiques entre le Gouvernement du Burundi et la Diaspora se normalisent



-Le Ministère a également élaboré une stratégie sectorielle de mise en œuvre de la politique nationale de la diaspora. Il a en outre procédé à la signature

**L**e Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, Son Excellence Albert SHINGIRO souligne que le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement attache une grande importance au renforcement des ponts reliant les membres de la diaspora à leur chère patrie. Plusieurs activités ont été menées pour satisfaire certains besoins de la Diaspora burundaise entre autres :

-L'organisation avec succès retentissant de la Semaine de la diaspora au mois de juillet 2021 à laquelle le Chef de l'Etat a activement participé en animant une séance de moralisation avec les frères et sœurs de la diaspora. Des préparatifs pour l'organisation d'une autre semaine dédiée à la Diaspora, édition 2022 sont déjà avancés. Son lancement officiel est prévu ce mardi le 26 juillet 2022.

-La rencontre du Président de la République, en marge du sommet Union Européenne-Union Africaine avec les Burundais vivant au Royaume de Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg, dans l'exclusivité totale.

avec le Ministre en charge des Finances d'une Ordonnance portant exemption des taxes sur les effets personnels des membres de la diaspora qui décident de rentrer définitivement au pays.

Dans le même ordre d'idée, le Ministère a négocié et signé des accords de coopération dans le domaine de la mobilité de la main d'œuvre avec l'Arabie Saoudite. Ces Accords ont déjà été ratifiés par le Burundi et seront mis en œuvre aussitôt que tous les textes d'application seront prêts. Des accords similaires sont en cours de négociation avec les Emirats arabes unis, l'OMAN, le QATAR etc.

Le but étant de faire en sorte que les burundaises enquêtes du travail à l'étranger partent en toute légalité avec une protection juridique et sociale. La signature de ces accords de coopération dans le domaine de la mobilité de la main d'œuvre a été un des facteurs qui ont poussé les Etats Unis à relever le niveau du Burundi dans la lutte contre la traite des personnes : du niveau 2 avec surveillance au niveau 2 sans surveillance, ce que j'appelle niveau full. (MAECD)

## Des actions phares réalisées au niveau de l'Administration Centrale



**S**on Excellence Albert SHINGIRO, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement cite des actions phares qui ont été réalisées au niveau de l'Administration Centrale au cours de l'exercice 2021-2022. Il s'agit de l'élaboration d'une stratégie de bonne gouvernance, lutte contre la corruption et autres malversations économiques en droite ligne avec la politique de tolérance zéro au phénomène de la corruption, l'adoption pour la première fois dans l'histoire du Burundi d'un document de politique étrangère qui joue le rôle de tableau de bord à l'action diplomatique de notre pays, l'adoption au Conseil des Ministres d'un guide protocolaire du Burundi qui est un cadre de référence pour les unités protocolaires des institutions du pays ce document permettra au Burundi de se doter d'un protocole unifié au niveau des usages diplomatiques établis conformément à la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961 et la Convention de Vienne sur les relations consulaires de 1963 ainsi qu'aux autres Traités Internationaux pertinents, l'a mise en place, pour la première fois dans l'histoire du pays d'une loi sur le service diplomatique qui servira de cadre juridique pour gérer la carrière diplomatique qui relèvera dorénavant du domaine de la loi, la mise en œuvre de la politique du gouvernement visant à transformer l'Etat du Burundi en Etat propriétaire et non

locataire notamment en se dotant de ses propres bâtiments à l'étranger pour servir de chancelleries et de résidences, et l'élaboration d'un plan d'Actions pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Intégration Régionale. Le document a été transmis aux autorités compétentes pour être présenté au conseil des Ministres. En ce qui concerne les activités phares réalisées dans le

cadre d'assurer l'administration des privilèges et immunités diplomatiques, Son Excellence Albert SHINGIRO a fait savoir que le Ministère a assuré la coordination des audiences sollicitées auprès des Institutions de l'Etat par les Missions Diplomatiques et Organisations Internationales; l'accueil et l'encadrement des délégations étrangères; administré des accréditations; légalisé les documents, traité les dossiers de demandes d'exonération du matériel utilisé par les missions diplomatiques et consulaires accrédités au Burundi, octroyé des cartes diplomatiques, de service, traité les dossiers de demande de visas d'établissement; octroyé les plaques d'Immatriculation Diplomatique; accordé des Agréments aux Ambassadeurs Etrangers résidents et non-résidents. En ce qui concerne la Communication diplomatique, Le Ministère a élaboration et transmis des bulletins trimestriels et des magazines en français et en anglais, a publié plusieurs articles et informations respectivement sur le site web, le compte twitter, le compte Instagram et la page Facebook du Ministère, a conçu et a soumis aux partenaires pour financement, le projet de production d'un film documentaires et des livrets en français et en anglais, en vue de promouvoir l'image de marque de notre cher pays. Le Ministère a organisé aussi e du 09 juin 2022 au 30 juin la journée Portes Ouvertes, édition 2022, et de la semaine diplomatique, édition 2022, du 27 au 30 juillet 2022.(MAECD)

## Les défis rencontrés par le MAECD au cours de l'exercice 2021-2022 et les perspectives d'avenir



social. Il a fait savoir que le Ministère travaillera d'arrache-pied avec zèle et dévouement pour embrayer sur les acquis déjà enregistrés

**L**e Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, Son Excellence Albert SHINGIRO indique que, malgré la bonne performance du Ministère au cours l'exercice 2021-2022 sous revue marquée par le retour incontesté du Burundi sur la scène régionale et internationale, des défis n'ont pas manqué. Parmi les principaux défis, il a pu citer l'impact de la pandémie de la Covid-19 sur l'action diplomatique du Burundi auquel s'ajoute aujourd'hui la situation en Ukraine qui a perturbé les chaînes d'approvisionnement en carburants et autres produits de première nécessité, le manque des moyens suffisants et prévisibles pour mener notre politique étrangère dans de bonnes conditions ainsi que le renforcement des capacités de certains cadres du Ministère dans les domaines variés, la disponibilité des bâtiments pouvant abriter tous les services du Ministère en un même lieu. Son Excellence Albert SHINGIRO a donné espoir que le dernier défi est en train de trouver une solution car un projet de construction du bâtiment à même de contenir tous les services du Ministère a été approuvé par le partenaire chinois sous forme de don.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, Son Excellence Albert SHINGIRO a fait remarquer que le Burundi est résolument embarqué sur l'orbite de son essor économique et

trés dans la défense des intérêts et l'image de marque du Burundi dans le concert des Nations.

Pour ce qui est des perspectives d'avenir, Son Excellence Albert SHINGIRO a informé que le Burundi ne ménagera aucun effort pour renforcer, cimenter, tonifier et diversifier davantage ses relations d'amitié, de fraternité et de coopération avec les partenaires traditionnels et il mènera en même temps une offensive diplomatique pour aller à la recherche de nouveaux partenaires pour accompagner le Gouvernement du Burundi à bâtir le Burundi.

Le Ministère continuera à animer la mise en œuvre de la diplomatie économique à cinq (5) ramifications à savoir : la promotion des investissements étrangers et renforcement du secteur privé, les échanges commerciaux, le transfert des technologies, la promotion du tourisme dans un pays pratiquement vierge dans ce domaine, la promotion des infrastructures de développement au niveau national et au niveau régional à travers les projets régionaux, intégrateurs, comme par exemple, le projet tripartite (Burundi, Tanzanie et RDC) de chemin de fer reliant les trois pays et les deux océans Atlantique et Indien.(MAECD)

## Le Burundi abrite la cinquième édition de la convention et exposition africaine du thé



Du 20 au 22 juillet 2022, la capitale économique du Burundi a abrité la cinquième édition de la convention et exposition africaine du thé (East African Tea Convention and exhibition). Le thème choisi était: "Gérer pour l'avenir, les pratiques pour le commerce durable du thé". Plusieurs délégations en provenance de 11 pays qui font la culture, la production, la transformation, la commercialisation, la consommation et l'exposition du thé ont pris part à cet événement.

Dans son discours d'ouverture, le Ministre en charge de l'agriculture, Ir Deo Guide RUREMA a indiqué que la culture du thé vient en 2ème position parmi les cultures industrielles. Il fait rentrer des devises au pays à hauteur de 20% mais aussi fait vivre 52 mille ménages. Et d'ajouter que le thé procure de l'emploi aux familles. C'est dans cette optique que le gouvernement du Burundi ne ménage aucun effort pour faire de cette culture un vrai moteur de croissance économique à travers la production des plants, la subvention des intrants agricoles, la politique d'extension des champs de l'office du thé du Burundi OTB, le renouvellement des équipements de production, la promotion des privés, a expliqué le Ministre Ir Deo Guide RUREMA.

Le Ministre en charge de l'agriculture n'a pas manqué de signaler qu'en matière de promotion de cette filière du thé au Burundi, l'objectif du gouvernement n'est pas encore entièrement atteint. Il est clair que la tenue de cet événement au Burundi est une occasion d'échanger avec leurs paires pour améliorer le climat

des affaires, a-t-il précisé. C'est aussi pour lui une occasion offerte aux investisseurs burundais de négocier des conventions de collaboration afin de favoriser le développement des relations économiques entre les pays africains membres de l'association du commerce du thé d'Afrique de l'Est EATTA. Le Ministre Ir Deo Guide RUREMA a en outre souligné que le succès de cet

événement constitue une occasion d'échanges d'expériences pour améliorer et apprendre des uns et des autres afin d'améliorer le secteur de marketing à travers une forte collaboration entre les pays africains.

Pour le Président du comité d'organisation de cet événement, Monsieur Emmanuel NDAYIZIGA à la cinquième édition de la convention et exposition africaine du thé est consacré aux échanges sur les innovations dans les technologies de production, transformation et commercialisation du thé. Pour le Burundi, cet événement permettra à l'OTB et autres usines privées de former une famille et faire face aux défis actuels en vue d'accroître la productivité au nouveau du Burundi. En termes de qualité, Monsieur Emmanuel NDAYIZIGA a mentionné que le Burundi occupe la deuxième place en Afrique après le Rwanda. Toutefois, pour cette 5ème édition, des échantillons du thé burundais sont arrivés tardivement pour être compétitifs. Concernant la faible quantité de production de thé au Burundi, Monsieur Emmanuel NDAYIZIGA a laissé entendre que la 6ème usine de production et transformation du thé est en cours d'implantation à Matana en province de Bururi.

Selon le Directeur Général de l'OTB, Monsieur Déogratias NDUWIMANA, les opérateurs économiques sont appelés à investir dans de nouvelles plantations théicoles parce que des terres vacantes propices à la culture du thé sont disponibles. Toutefois, il a signalé que l'autorité de régulation et de contrôle de la filière thé devrait être mise en place dans les prochains

jours, pour assurer la coordination des activités dans cette filière, a indiqué le Directeur général de l'OTB, Monsieur Déogratias NDUWIMANA.

Pour le Représentant des théiculteurs au conseil d'administration de l'OTB, le prix d'un kg de thé au Burundi reste minime, il faut que le gouvernement du Burundi revoie à la hausse le prix du thé. « Au lieu de 280Fbu le Kg, que le gouvernement nous accorde au moins 400F à 500Fbu le Kg », a-t-il souligné. En plus de cette doléance, il a ajouté que les plantations de thé restent exploitées par les personnes âgées. Il demande au gouvernement de sensibiliser les jeunes

regroupés en coopératives pour cultiver le thé, une culture qui représente la 2ème culture d'exportation au Burundi.

Signalons que c'est la première fois que le Burundi abrite un tel événement, 11 ans après sa naissance. L'événement East african Tea convention and exhibition est une occasion de présenter l'Afrique comme un acteur mondial de l'industrie du thé et l'exposition est l'un des outils de marketing le plus puissant, a conclu le DG de l'OTB. (RTNB)

## Célébration de la Fête Nationale du Royaume de Belgique



**L**e 21 juillet 2022, le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement Monsieur Ferdinand BASHIKAKO s'est joint à l'Ambassadeur du Royaume de Belgique au Burundi et à la population belge à l'occasion de la célébration de la Fête Nationale du Royaume de Belgique, célébrée les 21 juillet de chaque année.

Dans son discours, l'Ambassadeur du Royaume de Belgique au Burundi Monsieur Alain Van GUCHT a dit que cette journée commémore le serment prêté, le 21 juillet 1831, par Léopold 1<sup>er</sup>, premier Roi des Belges, de rester fidèle à la Constitution. Selon l'Ambassadeur Alain Van Gucht le Roi jouait un grand rôle dans la stabilité de la nation respectueuse du système de monarchie constitutionnelle et parlementaire qu'elle s'est choisie, la relation harmonieuse entre le Roi et son peuple, une relation qui a permis au peuple belge d'enregistrer bien meilleures performances, un rayonnement national et international remarquable.

Pour ce qui est des relations diplomatiques avec la Burundi, l'Ambassadeur du Royaume de Belgique a dit que son pays restera aux côtés du Burundi

comme son partenaire bilatéral le plus important pour consolider le respect de certains Accords de coopération. La Belgique intervient dans de

beaucoup de domaines de développement comme l'a cité l'Ambassadeur Alain Van Gucht dans son discours.

Dans son allocution, le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement Monsieur Ferdinand BASHIKAKO, a signalé que le Burundi et la Belgique partagent une histoire que les deux peuples sont loin d'oublier. Cette relation privilégiée depuis plusieurs années, a-t-il ajouté, confère à la Belgique une place de choix, celle d'être le premier partenaire bilatéral en termes de volume d'aide. Il a indiqué que le partenariat entre les deux pays a abouti au ciblage des secteurs de concentration de l'aide dont une attention particulière a été attachée à l'agriculture, à la santé et à l'éducation, les cibles privilégiées pour parvenir aux Objectifs de Développement Durables.

Le Secrétaire Permanent n'a pas manqué à souhaiter à Sa Majesté le Roi Philippe, beaucoup de succès dans sa noble mission de conduire son peuple à plus de progrès et de rayonnement. Le peuple burundais connaît en effet le Roi Philippe car il lui a fait l'honneur de venir au Burundi pour partager les délices du cinquantième Anniversaire de l'Indépendance du

Burundi, en tant qu'Altesse Royale et Envoyé Spécial du Roi Albert II. Lors de son séjour au Burundi, le Roi Philippe a pu visiter des projets d'appui aux populations rurales réalisés par son pays et surtout s'entretenir directement avec les bénéficiaires pour constater l'impact de ces appuis sur l'amélioration de leur niveau de vie. Ce geste a été très apprécié par la population burundaise et le Gouvernement burundais. Le Secrétaire Permanent a terminé son allocution en remerciant encore la Belgique pour s'être jointe au

Burundi lors de la célébration du 60<sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance du Burundi par l'envoi de l'Envoyé Spécial du Roi des Belges est heureux de constater l'intensité des relations bilatérales qui prévalent. Le Secrétaire Permanent a réitéré au nom de la République du Burundi, au Royaume de Belgique, la défense, le partage des mêmes valeurs de promotion de souveraineté etc.(MAECD)

## Célébration de la fête nationale Suisse



**S**amadi le 23 juillet 2022, le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement Monsieur Ferdinand BASHIKAKA s'est joint au Directeur du Bureau de la Coopération Suisse au Burundi Monsieur Boris Maver et la communauté suisse vivant au Burundi pour célébrer la fête nationale suisse

Dans son discours, Monsieur Boris Maver a rappelé que la fête nationale au niveau de la Confédération helvétique est célébrée le 1<sup>er</sup> août de chaque année mais au sein de ses représentations à l'étranger, elle est célébrée en fonction des disponibilités des uns et des autres. La fête nationale est un moment de partage, de la liberté et la paix comme héritage, de joie, un jour où tous, sans patriotisme excessif, se réjouissent ensemble de vivre dans un pays de liberté de bien-être. Elle est aussi un jour de réflexion sur les fondements et sur ce qui fait la cohésion de la Confédération suisse. A-t-il ajouté Monsieur Boris Maver.

Selon le Directeur du Bureau de la Coopération Suisse au Burundi, la Suisse s'est engagée à tra-

vers le monde sur plusieurs thématiques d'une coopération responsable et réciproque entre autres la santé, la nutrition, la lutte contre les violences faites aux femmes, la gouvernance au sens large, qui inclut aussi la culture, la promotion de la paix et des droits de l'homme, l'emploi et le développement économique etc. qui sont les domaines principaux d'intervention de la Suisse au Burundi. La Suisse est un petit pays avec ses forces et ses faiblesses mais toutes les questions importantes sont tranchées par le peuple avec souplesse.

Quant au Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement le Gouvernement du Burundi se joint à eux pour partager la joie que procure cette fête et pour souhaiter à leur peuple davantage de bonheur, de prospérité et de bien-être. Le Burundi et la Suisse se réjouissent des bons rapports d'amitié et de coopération dès le lendemain de l'Indépendance du Burundi, car déjà en novembre, 1969, l'Accord de coopération technique et scientifique lançait de manière concrète ces liens et même dans d'autres domaines comme l'enseignement et la recherche, l'artisanat, l'habitat, la décentralisation, la santé et la gestion foncière. En vue de donner une nouvelle dimension à cette coopération, le Burundi et la Suisse ont conclu en avril 2012, un Accord-cadre concernant la coopération au développement et l'aide humanitaire.

Les secteurs importants comme la santé, la gouvernance et l'emploi, par le biais de la formation professionnelle et le renforcement des compétences, avaient été visées à travers divers projets. Le partenariat a toujours été marqué par la confiance, la sincérité et le respect mutuel auquel le Burundi attache une grande importance. Le Burundi ne doute pas que la Suisse poursuivra son œuvre d'accompagner le Burundi dans l'accomplissement de ses objectifs de dé-

veloppement dont les secteurs prioritaires sont inscrits dans le Plan Nationale de Développement 2018-2027. Le Secrétaire Permanent a terminé son allocution en soulignant que la situation sécuritaire est très bonne dans tout le pays et que la population savoure les délices de la paix retrouvée et de l'ordre politique fondé sur les valeurs de justice, de démocratie, de plura-

lisme et de respect des libertés et des droits fondamentaux de l'individu. Le Gouvernement du Burundi est pleinement décidé à ancrer davantage la démocratie dans toutes les institutions et dans toute la société, persuadé que c'est une des voies de l'espérance pour tous les pays du monde.(MAECD)

### L'Ambassadeur du Burundi à Dar-Es-Salam présente les copies figurées de ses lettres de créance au Ministre mozambicain en charge des Affaires Etrangères



Pierre  
NKU-

**L'**Ambassadeur du Burundi à Dar-Es-Salam, Son Excellence Monsieur Gervais ABAYEHO a présenté les copies figurées de ses lettres de créance à Son Excellence Madame Veronica Nataniel Macamo Dlhovo, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Mozambicaine avant la présentation officielle à Son Excellence Monsieur Felipe Nyusi, Président de la République du Mozambique.

En effet, les contacts diplomatiques entre les deux pays s'effectuent par le biais de leurs Ambassades respectives à Pretoria, à Dar-Es-Salaam, à Addis-Abeba, à travers leurs représentations permanentes à New-York et à Genève ou à l'occasion des rencontres tant régionales qu'internationales.

C'est dans ce cadre qu'en marge des travaux du 2<sup>ème</sup> Forum Africain des Chefs d'Etats et des Gouvernements tenu à Cape Town le 10 juillet 2006, feu

RUNZIZA, Président de la République du Burundi de cette époque et M.Armando Emilio Guebuza qui dirigeait la Mozambique, se sont convenus d'envoyer une délégation mozambicaine au Burundi pour effectuer une visite de travail dans différents domaines de coopération, notamment en faisant bénéficier aux burundais l'expérience mozambicaine en matière de réconciliation nationale.

Rappelons que le Burundi et la Mozambique appartiennent aux mêmes organisations internationales, régionales et sous régionales (ONU, COMESA, UA,..) et établissent de facto une certaine coopération politique même s'il n'y a pas d'accord signés. (MAECD)

## La Diaspora Burundaise en Uganda mobilisée pour participer à la Semaine de la Diaspora, Edition 2022



**U**ne cinquantaine des membres de la Diaspora Burundaise est en déplacement vers Bujumbura pour participer aux travaux de

la semaine dédiée à la Diaspora, Edition 2022. L'Ambassadeur du Burundi à Kampala Son Excellence Epiphanie NTAMWANA KABUSHEMEYE les a rencontrés avant d'entamer le voyage pour leur souhaiter un bon voyage vers le pays natal.

Cette délégation conduite par Docteur Pierre NSENGIYUMVA, Président de la Diaspora Burundaise en Ouganda figurent des burundais qui sont partis en Ouganda depuis la période coloniale et des jeunes burundais nés en Ouganda.

Signalons que la semaine de la Diaspora se déroulera du 26 au 29 juillet 2022 au Zion Beach. (MAECD)

## Gitega: Campagne des 100 jours de traçage des courbes de niveaux



**L**e jeudi, 22 juillet 2022, le Gouverneur de la province Gitega, Monsieur Venant MANIRAMBONA, a procédé, au lancement des travaux de la campagne des 100 jours de traçage des courbes de niveau sur la colline Musama, zone Kabanga, en commune Giheta de la province Gitega.

Dans son discours de circonstance, le Gouverneur de la province Gitega, Monsieur Venant MANIRAMBONA a fait savoir qu'il est prévu de tracer des courbes de niveau sur toutes les collines de la province Gitega pendant une période n'excédant pas 3 mois. Selon le Gouverneur de la province Gitega, des courbes de niveau seront tracées sur une étendue de 4 mille hectares et s'étendront sur une lon-

gueur de deux mille kilomètres au niveau de toute la province.

Monsieur Venant MANIRAMBONA a indiqué que chaque commune devra tracer au minimum des courbes de niveau qui s'étendent sur 120 kilomètres. Les communes entrent en compétition dans cette activité et celles qui occuperont les premières places seront primées, a précisé le Gouverneur de la province Gitega.

Les travaux de lancement de la campagne des 100 jours de traçage des courbes de niveau en province Gitega ont vu la participation des parlementaires élus dans la circonscription de la province Gitega, des administrateurs communaux de la province Gitega, les responsables provinciaux du ministère en charge de l'agriculture, de la police ainsi que la population.

En marge de ce lancement des activités, le comité de suivi et d'organisation de l'activité de traçage des courbes de niveau s'est réuni pour orienter ses membres afin de pouvoir atteindre de bons résultats. (RTNB)

## Un atelier d'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du cadre d'action de Sendai 2015-2030



**E**n date du 20 juillet 2022, un atelier de trois jours sur l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du cadre d'action de Sendai 2015-2030 a été ouvert à l'hôtel Royal Palace à Bujumbura sous la coordination de la Plateforme Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes avec l'OIM et du PNUD.

La cérémonie d'ouverture de l'atelier a été présidée par le Directeur Général de la Protection Civile et de

la Gestion des Catastrophes et Président de la Plateforme Nationale (PFN) de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes (PRGC), le Général de Brigade de Police Anicet NIBARUTA.

Cet atelier a connu la participation d'une quarantaine d'acteurs provenant de la PFN PRGC des structures étatiques, du secteur privé, de la société civile, des confessions religieuses, des ONGs locales et Internationales, des Agences des Nations Unies, de la Croix Rouge du Burundi, des Représentants du peuple autochtone, des personnes vivant avec handicap, de la jeunesse, du Forum des Femmes et des medias.

Signalons que le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement était représenté par Ambassadeur Isaïe KUBWAYO, Directeur Général chargé des Relations Multilatérales. (MAECD)

## Diaspora : Visite rendue aux orphelins de la Fondation BUNTU à NGOZI



**D**ans ses activités relatives aux femmes et jeunes et affaires sociales au sein de la Diaspora Burundaise, vendredi le 15 juillet 2022, Madame Auriane ITANGISHAKA, Présidente de la commission des Femmes et des af-

fares sociales, a visité les orphelins de la Fondation Buntu en commune Ngozi, dans le but d'encourager dix-neuf (19) femmes qui viennent de passer beaucoup d'années étant responsables de 80 petits enfants orphelins.

Dans son dialogue adressé à ces enfants, Madame Auriane ITANGISHAKA leur a rappelé que Dieu les aime et qu'elle aussi les aime, et a procédé à la distribution des cadeaux qui leur étaient préparés. (MAECD)

Diaspora : L'entreprise GIRITEKA organise une conférence "NDI UMURUNDIKAZI"



Ce lundi 11 juillet 2022, s'est tenue, à l'Hôtel Amahoro de Bujumbura, une conférence "NDI UMURUNDIKAZI" organisée par l'entreprise Giriteka avec comme invitée spéciale Mme Auriane ITANGISHAKA, Présidente de la commission des Femmes et des affaires sociales au sein de la Diaspora burundaise. Cette conférence était consacrée aux jeunes entrepreneurs et travaillant dans le cadre d'entraide mutuelle. La conférence avait pour objectif d'accompagner et de soutenir l'esprit d'entrepreneuriat des jeunes regroupés au sein de l'entreprise GIRITEKA,

## REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
Secrétariat Général de l'Etat

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°13 DE LA REUNION DU CONSEIL DES  
MINISTRES DU MERCREDI 20 JUILLET 2022**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 20 juillet 2022, à Bujumbura, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qu'il a lui-même présidée le lundi 18 juillet 2022, et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Le Premier Ministre a d'abord remercié Son Excellence Monsieur le Premier Ministre pour le congé gouvernemental qu'il leur a accordé ainsi que les différentes orientations et conseils qu'il leur a donnés au cours de l'année budgétaire 2021/2022.

Les membres du Gouvernement débute l'année budgétaire 2022/2023 avec plus d'énergie pour mettre en œuvre les recommandations qui leur ont été données afin que les objectifs que le Gouvernement s'est fixé soient atteints.

Il lui a souhaité les bénédictions divines pour qu'il continue à bien éclairer les Burundais.

Après restitution par le Premier Ministre au Président de la République, les dossiers analysés sont les suivants :

- 1. Rapport de la Commission chargée d'analyser les ordres de bataille et la gestion rationnelle des ressources humaines**, présenté par les Services de la Primature.

En 2012, le Gouvernement de la République du Burundi s'est doté d'un Programme National de Réforme de l'Administration dont l'un des principaux axes est l'amélioration de la gestion des ressources humaines de

l'Etat basée sur les principes d'efficacité et l'efficience. Ces principes visent respectivement l'obtention des résultats identiques aux objectifs définis.

Le Gouvernement vient aussi d'adopter une nouvelle politique salariale dont l'un des objectifs est la rémunération en fonction de l'emploi, moyennant un cahier de charge bien défini, sans oublier un contrat de gestion de performance.

C'est dans cet objectif qu'une Commission a été mise en place avec pour mission de :

- Analyser les ordres de bataille et les cahiers de charge des ministères et des institutions attachées à ces ministères ;
- Identifier les pléthores et les besoins en ressources humaines de ces institutions ;
- Proposer des voies de solutions pour assurer la gestion rationnelle des ressources humaines de l'Etat.

Le groupe cible de la Commission a été constitué par les fonctionnaires dont les salaires émargent sur le budget général de l'Etat. Le personnel des organismes à l'autonomie de gestion sous tutelle des Ministères n'ont pas été concernés car elles sont régies par les textes spécifiques

La détermination du pléthore (quantitative et qualitative) et l'analyse des besoins exprimés est basée sur trois principes directeurs à savoir:

- Les cahiers de charge
- L'adéquation formation –emploi
- Le cadre légal régissant les institutions.

Après analyse à base de ces trois principes directeurs, la commission a constaté que l'effectif total existant dans les structures ayant le pléthore est de 3388, les besoins en personnel exprimés étant de 2791 et un pléthore de 428.

Cette situation peut être la conséquence de la mauvaise définition du cahier de charge, de la répartition du cahier de charge au personnel en activité, la création de nouvelles structures non prévues par le cadre légal en vigueur.

Pour procéder à la réaffectation du personnel actuellement jugé pléthorique et au recrutement pour satisfaire les besoins exprimés, la définition des cahiers de charges devrait être préalablement réalisée.

Les résultats obtenus pourraient permettre aux différents Ministères d'élaborer le cadre légal adapté précisant les missions des services et les effectifs à affecter par

service en vue d'une bonne définition des contrats de performance tenant compte de l'adéquation formation – emploi.

Après analyse du rapport présenté, le Conseil des Ministres **a fait siennes** les recommandations de la Commission, à savoir :

- Actualiser ou élaborer les ordonnances de mise en application des décrets organisant les ministères sectoriels en précisant les effectifs par services, les missions de service, etc... ;
- Définir le cahier de charge avant le recrutement ;
- Redéfinir le cahier de charges selon le cadre légal et non selon le personnel en activité;
- Améliorer la définition du cahier de charge du personnel en combinant certaines missions définies dans le cadre légal ;
- Procéder à la réaffectation du personnel pléthorique;
- Accorder la retraite aux personnels ayant atteint l'âge statutaire de retraite à l'exception du personnel dont les compétences ne sont pas disponibles ;
- Corriger les lacunes observées dans l'adéquation formation – emploi en recrutant progressivement le personnel selon le profil de formation exigé par le poste, pour se conformer au principe de la politique salariale en cours qui prône le principe de rémunération de l'emploi et non seulement du diplôme ;
- Elargir ce travail sur les institutions paraétatiques disposant une autonomie de gestion pour éviter la pléthore qui serait l'une des causes de l'augmentation de la masse salariale voire la faillite de ces institutions.

D'autres recommandations ont été formulées :

- Rester flexible pour certains ministères spécifiques (Sécurité Publique, Défense Nationale, Finances, Affaires Etrangères et Justice) pour leur permettre la gestion de certains de leurs cadres ;
- Permettre une réaffectation du personnel à l'interne de chaque ministère, et le reste d'autres ministères ;
- Pour le personnel pléthorique qui manquera de place suite à leur cursus, organiser des formations de renforcement des capacités afin de les réaffecter à la place qu'il faut.

## **2. Dossier relatif au projet de construction d'un centre commercial :**

- **Convention de concession du terrain de l'ex marché central de Bujumbura**
- **Projet de décret portant concession d'un terrain à la société « Mukaza Business Center »**
- **Projet de décret portant autorisation de l'Etat du Burundi à participer au Capital Social de la Société "Mukaza Business Center MBC –SM"**
- **Pacte d'actionnaires de la société « Mukaza Business Center »**

Ce dossier a été présenté par les Services de la Primature.

En date du 18 mai 2022, le Conseil des Ministres a analysé une note sur l'état des lieux du dossier relatif au projet de construction d'un centre commercial sur le site de l'ex-marché central de Bujumbura, projet qui sera développé par l'Association des Banques et Etablissements Financiers du Burundi « ABEF ».

Le Conseil des Ministres a constaté que le projet accusait un retard qui pourrait s'expliquer par la manière dont les activités doivent se succéder. En effet, l'étude de faisabilité ne pourrait pas être possible sans que la société mixte ait été mise en place. Il avait formulé les observations et les recommandations ci-après :

- Que dans un délai d'un mois, cette société soit créée pour faciliter les étapes suivantes;
- Que les responsables de cette nouvelle société établissent le chronogramme actualisé des activités ;
- De procéder à une mobilisation d'autres partenaires pour souscrire au projet.

Ces projets de textes proposés font suite à ces recommandations. Une fois adoptés, ils permettront la création de la société mixte et ses responsables pourront actualiser la Feuille de Route. Ils feront aussi le suivi de toutes les autres étapes de préparation et de construction du centre commercial.

Le **projet de convention de concession** fixe le cadre juridique de la concession. Il détermine les droits et obligations respectives des parties, notamment l'objet de la concession, les conditions financières de la concession, la gestion et le transfert du terrain concédé, la durée de la concession, la résolution des différends, etc...

L'adoption du **projet de décret portant concession du terrain** permettra la signature de la convention de concession. Ce projet indique les dimensions du terrain concédé, précise l'objet de la concession et spécifie que le terrain reste la propriété de l'Etat.

**Le projet de décret portant autorisation de l'Etat du Burundi à participer au Capital Social de la Société "Mukaza Business Center MBC –SM" fixe les apports de l'Etat à 10% du capital.**

S'agissant du **Pacte d'actionnaires**, il fixe le mode de gouvernance de la société « Mukaza Business Center - MBC S.M. » tel que convenu entre actionnaires, c'est-à-dire la composition et le mode de désignation du Conseil d'Administration ainsi que le mode de recrutement du Directeur Général.

Après analyse et débat, ces projets ont été **adoptés** avec entre autres recommandations de :

*Sur le projet de convention :*

- Décrire l'état du terrain au lieu de dire qu'il est vide ;
- Préciser que les délais dans lesquelles les activités qui sont menées dans le périmètre du terrain doivent avoir déménagées ;
- Faire transparaître les obligations des deux parties dans la convention ;
- Mentionner dans le texte qu'à partir du démarrage des activités commerciales, la société verse à l'Etat, à titre de loyer, une redevance annuelle suivant la loi en vigueur au lieu de préciser les montants.

*Sur le projet de décret portant autorisation de l'Etat du Burundi à participer au Capital Social de la Société:*

- Préciser comment le capital sera progressivement libéré ;
- Supprimer la disposition qui limite la participation de l'Etat à 10% du capital.

*Sur le pacte d'actionnaires :*

- Indiquer les dimensions du terrain ;
- Mentionner que le capital social est de 60 milliards en spécifiant qu'il y aura la libération de 6 milliards dans la 1<sup>ère</sup> phase pour les études de faisabilité
- La Banque des Femmes ainsi que la Banque d'Investissement des Jeunes ne peuvent pas figurer parmi les actionnaires car elles ne remplissent pas conditions.

**3. Projet de décret portant missions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation du Transport Ferroviaire au Burundi**, présenté par la Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme

Dans le but d'asseoir une croissance économique soutenue et inclusive, le Gouvernement de la République du Burundi s'est doté d'un Plan National de Développement.

Afin de dynamiser les secteurs porteurs de croissance, ce Plan National de Développement préconise notamment le développement des infrastructures de transport en vue de désenclaver et connecter le Burundi aux pays voisins par voie ferrée.

Pour atteindre cet objectif, le pays doit mettre sur place un cadre institutionnel et opérationnel du transport ferroviaire.

Des engagements entre les Gouvernements du Burundi, de la République Unie de Tanzanie et de la République Démocratique du Congo sont déjà pris en vue de construire la ligne ferroviaire UVINZA-MUSONGATI-GITEGA-BUJUMBURA-UVIRA-KINDU qui va relier les trois pays.

Pour la section Uvinza-Musongati-Gitega, les travaux vont commencer très prochainement.

Il est ainsi essentiel et urgent que le Burundi se dote de ce cadre institutionnel ayant pour missions le suivi des travaux dans un premier temps, et l'exploitation, la régulation et l'entretien, plus tard.

C'est l'objet de ce projet de décret qui met en place l'Autorité de Régulation du Transport Ferroviaire.

A l'issue de l'analyse, le projet de décret a été **adopté** avec entre autres recommandations de :

- Rester ouvert quant à la composition du Conseil d'Administration pour ne pas se limiter aux membres de nationalité burundaise ;
- Il n'est pas nécessaire de préciser que les membres du Conseil d'Administration sont révoqués s'ils commettent des infractions ;
- Il faut préciser les services nécessaires dans cette structure ;
- Il faut préciser qu'en plus du compte principal ouvert à la BRB, l'Autorité peut ouvrir un autre compte dans une banque commerciale ;
- Le décret portant organisation de l'Autorité de Régulation du Transport Maritime, Portuaire et Ferroviaire est à revoir pour l'adapter à cette nouvelle réglementation.

**4. Projet de décret portant déclaration d'utilité publique d'un terrain destiné à accueillir les infrastructures ferroviaires**, présenté par le Ministre des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux

La République du Burundi, la République Unie de Tanzanie et la République Démocratique du Congo se sont convenus de développer une ligne de chemin de fer Uvinza (Tanzanie) à Kindu (RDC) en passant par Musongati et Gitega (Burundi) d'une longueur totale estimée à 939 km.

Cette infrastructure demande un grand terrain pour la ligne ferroviaire, les gares, ainsi que les bâtiments administratifs nécessaires au fonctionnement de tous les services attachés à son exploitation.

Pour la section de 126 km partant de la rivière Malagarazi jusqu'à Gitega, le Burundi doit disponibiliser un terrain de 60m de largeur tout au long de l'axe de la ligne ferroviaire, et des terrains pouvant abriter les gares ferroviaires. A cet effet, une superficie de plus ou moins 756 hectares doit être libérée pour permettre la mise en œuvre de ce projet.

Pour la disponibilité de ce terrain, un cadre légal portant déclaration d'utilité publique de cet espace est impératif pour pouvoir indemniser les propriétaires de ces terrains.

C'est pour cette raison que le projet de décret a été préparé pour permettre la délimitation effective d'un terrain nécessaire qui sera objet d'indemnisation.

Après échange et débat, le projet a été **adopté** avec comme recommandation de :

- Bien spécifier les Collines de chaque Commune où va passer le chemin de fer;
  - Préciser dans le décret que la superficie mentionnée comprend la bande de 30 mètres des deux côtés de la voie ferrée ainsi que l'espace qui va abriter les infrastructures ;
  - Améliorer le croquis qui indique les différentes collines où va passer le chemin de fer ;
- 5. Rapport synthèse des réactions des occupants de la Zone Maramvya après la publication des résultats du rapport de la commission conjointe relatif à la gestion de cette zone**, présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique

En date du 05 avril 2022, le Conseil des Ministres a analysé le Rapport relatif à la gestion de la Zone Maramvya, Commune Mutimbuzi élaboré par la commission qui a été mise en place par le Ministère en charge de l'Environnement et celui en charge de l'Intérieur. Le Conseil des Ministres a apprécié le travail qui a été réalisé et a formulé les observations et des recommandations ci-après :

- Informer tous les concernés de la situation de leurs parcelles ;
- Arrêter la poursuite de toutes les activités de construction sur les parcelles litigieuses ;
- Prendre des mesures qui s'imposent sur les constructions qui présentent un danger public notamment les maisons construites sous les lignes hautes tensions ;
- Ramener le dossier au conseil des Ministres après sensibilisation afin que l'Etat prenne une orientation définitive.

Une autre équipe conjointe a aussitôt été mise place pour mettre en œuvre ces recommandations.

Sur base des avis et considérations formulées par la population concernée et des documents présentés, l'équipe a produit un autre apport qui a fait l'objet d'analyse en Conseil des Ministres de ce mercredi 20 juillet 2022.

A l'issue de l'analyse de ce rapport, le Conseil des Ministres a constaté que toutes les personnes concernées ont été **entendues** et que les erreurs qui étaient contenues dans le premier rapport ont été **corrigées**.

Le Conseil des Ministres a formulé les observations et les recommandations suivantes :

- Le rapport de la commission a été fait de façon professionnelle ;
- Le constat est que tout le terrain de Maramvya est une terre domaniale de l'Etat;
- Pour les cas des parcelles spoliées mises en valeur ou pas, aucune activité ne doit être poursuivie ou entreprise jusqu'à nouvel ordre;
- Les personnes qui ont acquis les parcelles de façon régulière n'ont pas à être inquiétées ;
- Il est interdit aux détenteurs de parcelles spoliées à l'Etat, même ceux qui se disent acquéreurs de bonne foi de vendre les parcelles ;
- Les ministres en charge de l'environnement, de la justice, de l'urbanisme et de l'intérieur vont exploiter les textes en vigueur pour identifier les sanctions à appliquer aux spoliateurs ;
- Les autorités administratives qui ont attribué des parcelles sans en avoir les compétences doivent être poursuivies et sanctionnées.

**6. Note conceptuelle sur le projet de construction des hangars modernes de stockage et mise en place des unités de transformation pour la sécurité alimentaire**, présentée par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage.

Dans le souci de bien conserver et gérer la production agricole pour assurer la sécurité alimentaire, le Gouvernement envisage avoir 4 grands hangars régionaux qui constituent un stock national. Pour la 1<sup>ère</sup> phase, il sera construit les hangars régionaux de KARUSI et de NGOZI, et pour la 2<sup>ème</sup> phase, ceux de RUTANA et BUBANZA.

L'objectif visé est de construire des hangars modernes équipés, dotés d'infrastructure de stockage, de conservation afin de :

- Constituer un stock stratégique à remettre sur le marché local aux profits de populations en période de carence de produits de spéculation tout en respectant la régulation de prix fixé par le Gouvernement.
- Assurer une bonne conservation des qualités organoleptiques des produits :
- Protéger les récoltes contre les vols.

Des deux options qui ont été proposées, à savoir les hangars hybrides et les hangars multifonctionnels à sec, les hangars hybrides (sec et froid) ont été retenus. Il convient de souligner que ces hangars seront construits sur utilisation des fonds de contrepartie du don japonais constitué de riz, de carburant, etc.

Le Projet sera exécuté par la société japonaise KONOIKE.

Après analyse de la Note, le Conseil des Ministres **a soutenu** le Projet.

**7. Note sur les défis liés à l'insuffisance des médecins vétérinaires et spécialistes en productions animales ainsi que les propositions de solutions**, présentée par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage

Au Burundi, le secteur agricole constitue le moteur de croissance de l'économie nationale. Il est le garant de la sécurité alimentaire de la population. Dans ce secteur, l'élevage joue un rôle très important.

Dans le souci de développer le secteur de l'élevage, le Gouvernement du Burundi avait mis en place un service vétérinaire efficace qui comprenait un médecin vétérinaire au niveau de chaque Province, un technicien vétérinaire au niveau de chaque commune, un aide infirmier- vétérinaire au niveau de chaque zone, avec un centre vétérinaire équipé et un bain de détiquage.

Mais, après les années 1998, il y a eu le licenciement des aide- infirmiers vétérinaires pour des raisons budgétaires, ce qui a laissé les éleveurs sans service de santé animale de proximité et d'appui -conseil.

Suite aux initiatives du Gouvernement de faire de l'élevage l'un des piliers du développement, le secteur de l'élevage a connu une progression positive du cheptel national consécutive à la mise en œuvre des programmes de repeuplement et d'amélioration génétique par l'insemination artificielle.

Toutefois, la disponibilité des services vétérinaires qualifiés prend le sens inverse. Aujourd'hui, le pays manque de façon criante les médecins vétérinaires.

La présente note propose des stratégies pour le renforcement des services vétérinaires en leur dotant des ressources humaines qualifiées à travers la formation du personnel, le recrutement et le remplacement du personnel retraité.

Après analyse, le Conseil des Ministres a **approuvé** les voies de solutions proposées par la Note et a en outre recommandé de :

- Procéder à une réallocation du budget destiné aux bourses d'études du Ministère de l'Education Nationale pour mettre la formation des vétérinaires parmi les priorités ;
- Rappeler au travail les vétérinaires à la retraite ;
- Initier le renforcement des capacités des vétérinaires ;
- Encourager le secteur privé à investir dans la formation des vétérinaires ;
- Créer une Faculté de médecine vétérinaire à l'Université du Burundi ;
- Doter les vétérinaires d'équipements suffisants.

#### **8. Note sur la réforme du Comité National de Dialogue Social (CNDS), présentée par le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi.**

Le 25 mai 2011, les partenaires sociaux, à savoir le Gouvernement, les Employeurs et les Travailleurs, ont signé, à Gitega, la Charte Nationale de Dialogue Social dans le monde du travail.

Par la suite, un Comité National de Dialogue Social a été institué pour servir de cadre du dialogue social dans le monde du travail.

Le Comité National de Dialogue Social est composé de 7 représentants du Gouvernement, 7 représentants des Employeurs et 7 représentants des Travailleurs.

L'effectif du staff est loin d'être suffisant pour une réalisation efficace et satisfaisante des missions confiées au Comité National de Dialogue Social. C'est

pourquoi, depuis plusieurs années, la nécessité de réformer le Comité National de Dialogue Social est exprimée. Des actions ont été menées afin qu'il soit érigé au rang d'un Conseil National. De cette façon, il pourrait être doté des ressources humaines, matérielles et financières suffisantes pour la réalisation de ses missions.

Cette note propose les étapes et les procédures à suivre pour élever le Comité National de Dialogue Social au rang d'un Conseil National, à l'image des autres Conseils Nationaux déjà prévus par la Constitution.

Après analyse de la note, le Conseil des Ministres **n'a pas jugé opportun d'élever ce Comité au rang de Conseil National**, mais il lui sera accordé les moyens nécessaires pour fonctionner convenablement.

### **9. Plafonds d'engagement des dépenses du premier trimestre 2022/2023**

Les plafonds d'engagement budgétaire sont soumis à des règlements prescrits par certains textes notamment le décret sur la Gouvernance budgétaire, le décret portant Règlement Général de Gestion des Budgets Publics et la loi n°1/22 du 30 juin 2022 portant fixation du Budget Général de la République du Burundi pour l'exercice 2022/2023 qui introduit, en son article 37, l'élaboration des plafonds d'engagements trimestriels des dépenses. Ces plafonds doivent être validés par le Conseil des Ministres et l'engagement se fait en fonction des encaissements.

En effet, ces plafonds d'engagement constituent un outil indispensable de régulation des dépenses. Pour l'exercice budgétaire 2022/2023, ces plafonds d'engagement sont conformes aux Plans de Travail et Budget Annuel (PTBA) des ministères ou institutions et au plan de trésorerie de l'Etat.

Ces plafonds d'engagement concernent toutes les catégories des dépenses publiques. A cet effet, au cours de la gestion budgétaire 2022/2023, le rythme d'engagement des dépenses sera fonction du rythme d'encaissement des recettes. Une provision de 5 milliards de FBU en dépassement aux plafonds d'engagement trimestriel des ministères ou institutions est prévue pour faire face aux urgences. Pour ce premier trimestre 2022/2023 les recettes sont estimées à 435,8 milliards de Fbu tandis que les dépenses sont évaluées à 517,9 8 milliards de Fbu. Pour ce qui est du financement de ce déficit de 82,1 milliards de Fbu, le Gouvernement fera recours à l'émission des titres du trésor. Il fera recours également aux réserves des sociétés dans lesquelles l'Etat détient des actions.

A l'issue de l'analyse, ces plafonds ont été **adoptés**.

### **10. Divers**

- Le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage a informé le Conseil des Ministres de l'état de lieux de la santé animale après l'apparition de l'épizootie de la fièvre de la Vallée du Rift au Burundi, ainsi que les actions en cours pour le contrôle de cette maladie.  
Il a informé le Conseil des Ministres qu'un premier lot de vaccins est déjà disponible et que les autres vaccins vont arriver prochainement.

Le Conseil des Ministres a demandé que toutes les vaches soient testées et que celles en bonne santé soient séparées des autres déjà contaminées.

Un comité national chargé de coordonner toutes les actions de lutte de cette maladie a été mis en place et est composé des Ministres de l'Intérieur, de l'Agriculture et de l'Elevage, de la Santé Publique, des représentants de la Présidence de la République, de la Vice Présidence de la République et de la Primature.

- Son Excellence le Président de la République a rappelé aux membres du Gouvernement de sensibiliser leurs cadres et agents de se mettre au travail afin que le nouveau système de gestion budgétaire soit une réussite.  
Il y va de leur intérêt par ailleurs, car le nouveau système de rémunération tient compte de l'emploi et de la performance.

Fait à Bujumbura, 21 juillet 2022

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

**Ministère des Affaires Etrangères et de la**

**Coopération au Développement**

**Département de la Communication**

**[www.mae.gov.bi](http://www.mae.gov.bi)**

**Twitter: @MAEBurundi**